

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 97 du 31 décembre 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 6

ARRÊTÉ

fixant la liste des postes ouvrant droit à l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire aux militaires en service au sein de la délégation à l'information et à la communication de la défense.

Du 22 décembre 2021

ARRÊTÉ fixant la liste des postes ouvrant droit à l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire aux militaires en service au sein de la délégation à l'information et à la communication de la défense.

Du 22 décembre 2021

NOR A R M F 2 1 0 3 1 1 0 A

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Référence de publication :

La déléguée à l'information et à la communication de la défense,

Vu le décret N° 2021-1702 du 17 décembre 2021 relatif à la prime de commandement et de responsabilité militaire (n.i. BO ; JO N° 295 du 19 décembre 2021, texte n° 32) ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2021 pris pour l'application du décret N° 2021-1702 du 17 décembre 2021 relatif à la prime de commandement et de responsabilité militaire (n.i. BO ; JO N° 295 du 19 décembre 2021, texte n° 36),

Arrête :

Art. 1^{er}. Pour les militaires servant au sein de la délégation à l'information et à la communication de la défense, la liste prévue à l'article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2021 susvisé est fixée en annexe.

L'annexe I. désigne les postes effectivement occupés par des militaires éligibles, qui ouvrent droit à la prime de commandement et de responsabilité militaire au 1^{er} janvier 2022.

Art. 2. Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

La déléguée à l'information et à la communication de la défense,

Yasmine-Éva FARÈS-EMERY.

ANNEXE

ANNEXE I.

POSTES OUVRANT DROIT À LA PRIME DE COMMANDEMENT ET DE RESPONSABILITÉ MILITAIRE (PCRM) AU 1ER JANVIER 2022.

POSTES DE RESPONSABILITE MILITAIRE.

I. Postes de responsabilité militaire de 1^{er} niveau.

Poste CREDO	Libellé ETR ou descriptif libre	Code CREDO de la formation d'emploi	FONCTION OCCUPEE
09S5000505	EXPERT COMMUNICATION HAUT NIVEAU 5C/15	09S5000	CHEF DE POLE CREATION
09S5000845	EXPERT COMMUNICATION HAUT NIVEAU 5B/14	09S5000	CHEF DE LA DIRECTION DE PROJET

II. Postes de responsabilité militaire de 2^e niveau.

Poste CREDO	Libellé ETR ou descriptif libre	Code CREDO de la formation d'emploi	FONCTION OCCUPEE
09S5000599	CHEF DE CABINET 5B/14	09S5000	CHEF DE CABINET
09S5000857	EXPERT HAUT NIVEAU RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES 5B/14	09S5000	CONSEILLER RH
09S5000396	EXPERT COMMUNICATION HAUT NIVEAU 5B/14	09S5000	CHEF DU CENTRE DE COORDINATION DE LA PAROLE PUBLIQUE
09S5000743	EXPERT COMMUNICATION HAUT NIVEAU 5B/14	09S5000	CHEF DU CENTRE MEDIA
09S5000770	EXPERT COMMUNICATION HAUT NIVEAU 5A/13	09S5000	OFFICIER SECURITE - OFFICIER CONDUITE

09S5000630	EXPERT COMMUNICATION HAUT NIVEAU 5A/13	09S5000	PLANIFICATION STRATEGIE
09S5000764	EXPERT COMMUNICATION HAUT NIVEAU 5A/13	09S5000	CHEF DE PROJET « INNOVATION »

III. Postes de responsabilité militaire de 3^e niveau.

Poste CREDO	Libellé ETR ou descriptif libre REO	Code CREDO de la formation d'emploi	FONCTION OCCUPEE
09S5000762	EXPERT COMMUNICATION HAUT NIVEAU 5B/14	09S5000	CHEF DE PROJETS RI

IV. Postes de responsabilité militaire de 4^e niveau.

Poste CREDO	Libellé ETR ou descriptif libre REO	Code CREDO de la formation d'emploi	FONCTION OCCUPEE
09S5000761	CHARGE DE COMMUNICATION CONFIRME 4/12	09S5000	CHEF DE PROJETS SENSIBLES
09S5000704	CHARGE DE COMMUNICATION CONFIRME 4/12	09S5000	RESPONSABLE FORMATION
09S5000420	TECHNICIEN EN CHANCELLERIE CONFIRME 3B/23	09S5000	CHANCELLIER
09S5000596	ASSISTANT DE DIRECTION SUPERIEUR	09S5000	ASSISTANT DE DIRECTION